Solidaires DOUANES

Loi « transformation de la Fonction publique »

Présentation par l'IGPDE

Carrière | ***Communiqué***

Vivement demain !

Le 10 septembre, l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) organise une conférence au sujet de la loi « Transformation de la Fonction Publique » (LTFP)[1]*. La conférencière (unique !) sera la personne qui fut coordinatrice du projet à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Elle aura sûrement un avis tout à fait neutre et mesuré sur la question…*
Enfin … quand on dit « mesuré », il faut vraiment le dire vite ! Déjà, ce message diffusé erga omnes *témoigne d'un engouement certain. Mais, à la lecture de son contenu, on voit rapidement qu'au lieu de « conférence »,* ***le vocable « action promotionnelle » serait bien plus adapté !*** *Jugez sur pièces...*

La loi transformation de la Fonction Publique ? Bucolique !

D'après l'annonce, en plus de maintenir le Statut de la Fonction Publique, de vous servir le café et de ranger votre bureau, **le projet mirifique va illuminer vos lendemains, en trois points** qui ne peuvent vous laisser indifférent, vils mécréants… :

a) La « *simplification* »

Le projet va rien moins que « ***libérer le plein potentiel*** [sic!] ***des agents et des managers*** », notamment grâce à un « ***dialogue social rénové*** » et à « ***l'ouverture du recours au contrat*** ».
Il est vrai qu'avant, vous étiez bridés, étriqués, engoncés dans de vieux schémas. Maintenant, vous serez libres de vous révéler pleinement. Vous réinventerez le monde matin, midi et soir (enfin, pas trop tard quand même …) . Ce sera « pushing the limits » à tous les étages ! Un vent de liberté va souffler comme jamais... grâce à la suppression des Commissions administratives paritaires (CAP) ?
Quant au fait de passer du statut au contrat, c'est sûrement là-encore la libération de l'agent et le bris de ce joug d'infamie qu'est le statut. Saint-Just, Schœlcher, Mandela, vous pouvez aller vous rhabiller !
On exagère ? La suite prouve que non…

b) La « *souplesse* »

Bon, certes, elle est réservée aux « ***employeurs*** » qui pourront « ***mener à bien leur rôle de managers*** ». Encore une fois, par le contrat, qui doit sûrement être une forme de graal ou de pierre philosophale…

On associe également dans ce petit passage « ***l'évaluation professionnelle, la création d'outils disciplinaires*** [sic] ***ou visant à encadrer le droit de grève dans la fonction publique territoriale*** [re-sic] ».
Procédures disciplinaires, encadrement du droit de grève, … Comment ça ? Vous ne sentez pas là le souffle impétueux du progrès ?!!?

c) La « *protection* »

À l'image d'un bouclier à l'alliage le plus solide, vous bénéficierez surtout, comme il est dit très vite, d'un « ***accompagnement personnalisé en cas de restructuration*** ».
D'ici à ce que, vicieux comme vous l'êtes, sombres esprits chagrins, vous deviniez que « transformation » rime assez fortement avec « restructuration »...
Et bien sûr, l'inévitable « accompagnement personnalisé » qu'on a déjà dû nous promettre à quatre ou cinq reprises, refait surface. Mais, à l'instar d'un vulgaire « Nessie », on en parle beaucoup, mais on ne l'a jamais vraiment vu !

Pour conclure

Après avoir lu ce vibrionnant message, **en principe, vous serez nantis d'une confiance inébranlable** en des lendemains, qui ne sauront être autre chose que radieux. Avec une telle ferveur dans la rédaction, on pourrait même être garantis contre un automne trop précoce, les dégâts des eaux ou encore l'apparition des panaris…
C'est beau, l'emphase … **Néanmoins, une petite voix nous susurre : « *mais, nous autres agents de l'État, on nous prendrait pas un peu pour des c … ?* ».**
À la lecture de ces quelques lignes de l'IGPDE, il semble que le risque ne soit pas complètement écarté…

Paris, le mardi 23 juillet 2019

1 Message IGPDE diffusé le lundi 22 juillet à 10h03.

Solidaires DOUANES **Syndicat SOLIDAIRES Douanes** **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Annexe : le message diffusé par l'IGPDE le 22/07/2019

Consultez ce mail dans votre navigateur

RJ2019_bande...

Le projet de loi de transformation de la fonction publique

Intervenante : [redacted],
adjointe à la cheffe du bureau du statut général,
de la qualité du droit et du dialogue social,
coordinatrice du projet de loi à la direction générale
de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

Mardi 10 septembre 2019
de 9 h 30 à 11 h 30

Ministères économiques et financiers
Bâtiment Vauban, Salle 0064 Sud
139, rue de Bercy - 75012 Paris

S'inscrire en ligne

Le projet de loi de transformation de la fonction publique intervient après un important processus de concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique et l'ensemble des employeurs publics des trois versants. Il répond à l'objectif ambitieux d'imaginer la fonction publique du XXIe siècle, afin de rendre un service public toujours plus qualitatif, performant et efficace aux usagers et citoyens.

Si la réforme conserve les grands principes applicables aux agents publics, toujours actuels et pertinents, elle leur donne une dimension nouvelle dans une triple logique de simplification, de souplesse et de protection :
- **simplification** d'abord, pour libérer le plein potentiel des agents et des managers en leur donnant de nouvelles perspectives d'évolution au sein d'un cadre de travail rénové, notamment avec la refondation du dialogue social et l'ouverture du recours au contrat ;
- **souplesse** ensuite, avec de nouvelles possibilités offertes aux employeurs publics pour mener à bien leur rôle de managers (ouverture accrue aux contractuels, évaluation professionnelle, création d'outils disciplinaires ou visant à encadrer le droit de grève dans la fonction publique territoriale,...) ;
- **protection** enfin, avec le maintien des droits acquis, mais aussi la création de nouvelles garanties telles qu'un accompagnement personnalisé en cas de restructuration, la portabilité du compte personnel de formation, ou encore les dispositions relatives à l'égalité professionnelle notamment en matière de handicap.

[redacted] *a assuré la coordination de ce projet à la DGAFP, des consultations préalables à sa promulgation. Elle en présentera les principaux apports.*

Bloc-web-igp...

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
20 allée Georges Pompidou | Vincennes | 94300 | France

Se désabonner | Signaler comme spam